

*Ministère Délégué
auprès du Premier Ministre
Chargé de l'Economie, des Finances,
et du Plan*

Direction Générale des Douanes



*République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail*

CIRCULAIRE - N° 791 / du 28 SEPTEMBRE 1995
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Heures supplémentaires d'ouverture
des services douaniers du Parc conteneurs.**

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services et des usagers que pour une plus grande fluidité du trafic des conteneurs au Port d'Abidjan, le service des Douanes de Vridi Terminal spécialisé pour l'enlèvement des conteneurs, restera ouvert exceptionnellement :

- Les jours ordinaires de 12 H 30 à 14 H 30 ;
- Le Samedi de 7 H 30 à 12 H 30.

L'Inspecteur Général des services douaniers et le Chef divisionnaire sont chargés de l'application stricte de la présente Circulaire.

AMPLIATIONS :

- PRIMATURE
- MEFP
- SEMPA
- FEDERMAR
- Syndicat Transitaires S/C SAGA
- PME-TRANSIT S/C SIS-TRANSIT
- Directeur des Services Extérieurs



A. GNAMESSOU